Nations Unies A/C.2/70/SR.19

Assemblée générale
Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
23 novembre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 19e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 26 octobre 2015, à 15 heures

Président : . . . . . (Slovénie)
Puis : . . . . . (Allemagne)

Sommaire

Point 64 de l'ordre du jour: Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique

a) Commerce international et développement

b) Système financier international et développement

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

d) Produits de base

Point 19 de l'ordre du jour: Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

15-18626V (F)

Merci de recycler

Point 64 de l'ordre du jour: Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)
(A/70/82-E/2015/13)

1. **M. Ahmad Al-Kuwari** (Qatar), exerçant son droit de réponse, dit que les allégations portées contre son pays par le représentant d'Israël lors de la séance précédente sont dénuées de tout fondement alors que l'intervention de la délégation qatarie reposait sur des faits bien établis figurant dans des rapports de l'ONU. Israël, puissance occupante, tente de détourner l'attention de ses politiques illégales et immorales, de ses violations de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et des agissements de ses colons extrémistes. Ce comportement ne pourra qu'exacerber la violence et faire obstacle à la paix. La délégation qatarie rejette catégoriquement les accusations lancées contre son pays et condamne de nouveau le terrorisme sous toutes ses formes, y compris l'occupation israélienne.

2. **M. Sedigh Mostahkam** (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, déclare que, lors de la séance précédente, la délégation du régime israélien s'en est prise une fois de plus à son pays pour détourner l'attention de ses propres atrocités. Israël utilise l'iranophobie et l'islamophobie comme écrans de fumée pour cacher que son objectif est de poursuivre l'occupation des terres palestiniennes. Contrairement au régime d'apartheid qui prévaut en Israël, le système politique de la République islamique d'Iran est fondé sur le respect des droits de tous les citoyens. Non seulement l'occupation israélienne se trouve au cœur de la question palestinienne mais elle est aussi à l'origine de la majeure partie des tensions et conflits qui déchirent le Moyen-Orient et qui ne faibliront pas tant qu'Israël ne mettra pas un terme à ses agissements criminels.

3. **M. Mounzer** (République arabe syrienne), usant de son droit de réponse, ne s'étonne guère de l'hypocrisie dont a fait montre la délégation du régime d'occupation à la séance précédente. Ce régime commet des actes de terrorisme contre les populations arabes de la Palestine et de la Syrie occupées dont les droits sont toujours bafoués, les maisons détruites, les terres confisquées et les lieux saints musulmans et chrétiens violés. D'innombrables rapports de l'ONU montrent qu'Israël, puissance occupante, fait fi des multiples résolutions lui demandant de mettre fin à l'occupation. De toute évidence, le représentant d'Israël n'a pas suivi ses propres médias qui ont récemment diffusé des entretiens avec des terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et du Front el-Nosra soignés dans des hôpitaux israéliens. Quiconque cultive le meurtre, le terrorisme, l'agression, le colonialisme et l'occupation n'a pas sa place dans une organisation œuvrant pour la paix, la justice et le développement dans l'intérêt de tous les peuples.

4. **M. Amer** (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que, sans doute au moment même où le représentant de la Syrie suivait les médias israéliens, il consultait les médias syriens, selon lesquels la Syrie était la cible d'un complot impliquant non seulement la Terre entière mais peut-être aussi la planète Mars. Les hôpitaux israéliens prodiguent tout simplement des soins de santé à toute personne qui en a besoin, y compris aux citoyens syriens. Si le représentant du Qatar est intéressé par des faits bien établis, il lui rappelle que 1 200 travailleurs étrangers ont péri en construisant les stades de la Coupe du monde qui aura lieu en 2022 au Qatar. Quant au représentant de l'Iran, il n'a même pas pris la peine de répondre à la question qui lui a été posée. Israël s'engage à respecter le statu quo sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et continuera de s'efforcer de rétablir le calme.

5. **M. Shawesh** (Observateur de l'État de Palestine), usant de son droit de réponse, dit que le régime d'occupation peut se plaindre à l'envi des prétendus mensonges que contiendraient les rapports de l'ONU, il n'en reste pas moins que c'est le Représentant permanent d'Israël qui a proféré les plus gros mensonges en se faisant l'écho, lors d'une récente conférence de presse, d'allégations fallacieuses selon lesquelles le programme scolaire palestinien incitait à la violence contre les Juifs. Il est même allé jusqu'à montrer un diagramme explicatif illustrant la méthode à suivre pour poignarder un Juif qui, selon ses dires, venait d'un manuel scolaire palestinien. Il s'agit là d'un exemple typique de ses diatribes haineuses et malsaines visant à marquer des points auprès des colons sur la scène politique israélienne. Le programme scolaire en question a été élaboré par l'Union européenne et approuvé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et est utilisé dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Des études financées

par le Congrès des États-Unis ont même attesté que ce programme ne contenait aucune incitation à la violence.

6. À vrai dire, les Palestiniens sont fiers que les Juifs soient présents depuis longtemps au sein du corps social arabo-palestinien. Le représentant d'Israël a manifestement oublié qu'un illustre rabbin a été ministre palestinien, que le grand prêtre de la communauté juive des samaritains a été membre du Conseil législatif palestinien, qu'un Juif a représenté la Palestine à l'Internationale socialiste et que le Conseil révolutionnaire de l'Organisation de libération de la Palestine a compté au moins deux Juifs parmi ses membres. De même, la délégation palestinienne condamne tout musulman ou Arabe appuyant l'occupation, notamment le commandant druze de la brigade Golani durant la guerre menée contre Gaza qui, espère-t-elle, sera jugé pour crimes de guerre. Le problème, ce ne sont pas les Juifs mais l'occupation.

7. **M. Mounzer** (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, dit que le fait que le représentant d'Israël vient de reconnaître que des terroristes sont soignés dans les hôpitaux israéliens constitue une preuve de plus du complot dirigé contre la République arabe syrienne. La propagande mensongère, si massive qu'elle soit, ne saurait occulter la véritable nature de l'occupation, qui porte atteinte quotidiennement aux terres, aux ressources et aux droits des habitants légitimes tout en les encerclant par des colons. Tant qu'Israël ne respectera pas les résolutions internationales l'exhortant à se retirer immédiatement du Golan syrien occupé et des autres territoires arabes occupés, il faudra rappeler au représentant d'Israël que le développement durable n'est pas compatible avec l'occupation.

8. **M. Ahmad Al-Kuwari** (Qatar), usant de son droit de réponse, dit que les accusations mensongères proférées par la délégation d'Israël contre son pays prouvent à nouveau que celle-ci n'est nullement crédible. Israël est mal placé pour parler de droits alors qu'il prive les Palestiniens de leurs droits les plus élémentaires, y compris le droit à la vie. M. Al-Kuwari souligne que son pays ne ménage aucun effort pour fournir aux travailleurs des soins et des conditions de travail appropriés.

La séance est suspendue à 15 h 25; elle est reprise à 15 h 30.

9. *M. Krapp (Allemagne), Vice-Président, prend la présidence.*

Point 18 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (A/70/410; A/C.2/70/2)

a) Commerce international et développement (A/70/15 (Part I), A/70/15 (Part II), A/70/15 (Part III), A/70/152 et A/70/277; A/C.2/70/3)

b) Système financier international et développement (A/70/311)

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (A/70/278)

d) Produits de base (A/70/184)

Point 19 de l'ordre du jour: Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/70/320 et A/70/85-E/2015/77)

10. **M. Suescum** (Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et Vice-Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) présente les rapports du Conseil du commerce et du développement (A/70/15, Part I, A/70/15 (Part II) et A/70/15 (Part III)) au nom du Président du Conseil, M. D'Alotto (Argentine).

11. **M. Valles** (Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)), présentant les rapports du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/70/277) et sur les tendances et les perspectives mondiales des produits de base (A/70/184), dit que, dans plusieurs domaines, le commerce et les politiques connexes peuvent faciliter, en tant que catalyseurs, la mise en œuvre d'une initiative porteuse de changement telle que le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

12. L'un de ces domaines est l'écologisation de l'économie afin de répondre à la demande, intérieure et extérieure, de biens et services respectueux de l'environnement. Même le commerce et les changements climatiques offrent de nouvelles possibilités dont on peut tirer parti pour promouvoir le

commerce de biens sans incidence sur le climat, préserver l'environnement et la diversité biologique. L'action des petites communautés marginalisées, y compris des femmes et des jeunes, contribue également à améliorer de façon durable les moyens de subsistance des plus démunis.

13. Les biens et services créatifs constituent un autre domaine du Programme 2030. Le secteur créatif, dont la valeur mondiale était estimée à 1,3 million de dollars en 2005, affiche un taux de croissance composé de 7 % par an en moyenne. Un nombre croissant de villes et de pays prennent conscience des perspectives qu'ouvre l'économie créative et les mettent à profit.

14. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau du financement du développement, Département des affaires économiques et sociales) présente les rapports du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/70/311) et sur le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/70/320).

15. **M. Zivkovic** (Représentant de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)), présentant le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement (A/70/278), dit que celui-ci porte sur les tendances générales en matière d'endettement observées l'année précédente, les initiatives relatives à la dette, l'évolution de l'aide publique au développement (APD), les défis à venir liés à la soutenabilité de la dette et les capacités nationales de gestion de la dette.

16. La dette a augmenté au cours de l'année précédente. La dette souveraine est composée principalement d'émissions à long terme, bien que l'endettement à court terme ait connu une hausse. Les taux d'intérêt devraient monter à court terme, ce qui pourrait avoir des répercussions néfastes sur les pays en développement.

17. La structure de la dette extérieure des pays en développement a profondément changé au cours des 30 dernières années. L'importance relative du crédit public bilatéral a diminué tandis que les créanciers privés jouent un rôle croissant. Malheureusement, la mise en place de mécanismes efficaces de restructuration de la dette privée demeure inachevée.

18. Alors que le système actuel de restructuration de la dette publique bilatérale a bien fonctionné, la restructuration de la dette privée a été plus difficile. De surcroît, certains créanciers récalcitrants n'ont pas participé aux restructurations mondiales de la dette obligataire. Ils ont préféré aller jusqu'au bout de leur intransigeance en intentant des actions en justice, ce qui a retardé encore plus les restructurations et déstabilisé les finances de certains pays concernés. Ces créanciers ont eu gain de cause, notamment en République démocratique du Congo et en Zambie, ce qui s'est traduit par une baisse des fonds alloués au secteur social dans ces pays. Les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont été annulés.

19. Le montant considérable de la dette privée accumulée dans les pays en développement, dont une partie n'est pas couverte, représente un défi. Le montant exact des futures recettes qui seront tirées des produits de base n'étant pas connu, la baisse récente des cours de ces produits pourrait mettre à mal le secteur privé des pays en développement, qui a énormément emprunté en dollars des États-Unis en escomptant ces recettes. L'appréciation du dollar au cours des derniers mois et le recul constant des cours des produits de base pourraient causer des problèmes. La dette privée détenue par de grandes institutions dans les pays en développement risque de se transformer rapidement en dette souveraine et donc d'avoir de graves répercussions sur la soutenabilité de la dette dans certains de ces pays.

20. La période ayant suivi la crise financière a été marquée par la faiblesse sans précédent des taux d'intérêt mais elle touche sans doute à sa fin. La Réserve fédérale des États-Unis a fait savoir qu'elle commencerait prochainement à relever ses taux d'intérêt, ce qui risque d'avoir un effet très déstabilisateur sur les pays en développement. Le Fonds monétaire international a exhorté la Réserve fédérale à retarder cette hausse des taux.

21. Ces dernières années, certains pays, qui faisaient auparavant partie des pays pauvres lourdement endettés, ont accédé aux marchés obligataires internationaux. Bon nombre d'entre eux ont émis des obligations en espérant que les cours des produits de base resteraient fermes. Désormais, la soutenabilité de leur dette sera surveillée de près.

22. Les incidences des changements climatiques sur la dette méritent une étude plus poussée. Ces 30 à 40 dernières années, la fréquence des phénomènes climatiques et leurs répercussions sur la soutenabilité de la dette n'ont cessé de croître. L'adaptation aux changements climatiques et la question connexe des instruments financiers qui permettraient aux pays en développement de s'en protéger sont également des sujets intéressants.

23. La CNUCED est le principal fournisseur de logiciels de gestion de la dette. Ces logiciels, qui permettent de recueillir des données et d'analyser la soutenabilité de la dette, sont utilisés dans plus de 80 pays. Compte tenu de la nature changeante des marchés financiers, l'assistance technique aux pays en développement doit se poursuivre et être renforcée afin que ceux-ci puissent faire face aux risques opérationnels et financiers du monde d'aujourd'hui. Il convient d'émettre davantage d'obligations indexées sur les produits de base car elles facilitent la gestion des risques.

24. **M. Kim** (Économiste, secrétariat du Comité des politiques de développement) présente le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/70/152).

25. **M. Nyembe** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est conscient de l'importance du système commercial international, qui doit répondre aux besoins des pays en développement et notamment pourvoir à un traitement spécial et différencié, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et au Programme 2030.

26. Pour exploiter pleinement le potentiel du commerce, il est impératif d'éliminer les obstacles commerciaux, les mesures commerciales unilatérales, les subventions à l'exportation de nature à fausser les échanges et toutes les autres mesures de ce type, en particulier dans les secteurs d'exportation revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement comme l'agriculture. L'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent peut générer des ressources considérables pour financer le développement des pays les moins avancés. Les obstacles tarifaires et non tarifaires constituent des défis de taille pour les pays en développement, surtout pour les moins avancés. Le Groupe demande donc de faire en sorte que tous les produits de tous les pays les moins avancés aient rapidement et durablement accès en franchise de droits et hors contingent aux marchés des pays développés ainsi qu'à ceux des pays en développement en mesure de leur accorder un tel accès. Il demande également que des règles d'origine simples et transparentes soient appliquées aux importations des pays les moins avancés, conformément aux lignes directrices adoptées lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en 2013.

27. Le système commercial doit être universel, réglementé, ouvert, transparent, prévisible, sans exclusive, non discriminatoire et équitable. Il doit aussi favoriser l'investissement à long terme dans les capacités de production et contribuer au développement durable, à une croissance profitant à tous et à la création d'emplois, en particulier dans les pays en développement. À cet égard, la marge de manœuvre politique des pays en développement doit être respectée. Ces pays doivent aussi participer davantage à l'élaboration de leurs stratégies de développement respectives et à la promotion de leurs intérêts nationaux et de leurs besoins particuliers. L'action dans ces domaines ne doit pas être freinée par les règles et disciplines propres au processus d'intégration à l'économie mondiale.

28. L'OMC a plus que jamais un rôle à jouer car c'est la seule organisation commerciale multilatérale fondée sur des règles qui soit habilitée à gérer les échanges commerciaux internationaux dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030. Il est donc encore plus crucial d'harmoniser les normes et règles de l'OMC pour faire en sorte que l'action de cette organisation soit efficace et utile et profite à tous les pays, et en particulier aux pays en développement.

29. La réforme de l'OMC est une condition préalable à tout autre changement du système commercial multilatéral. L'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030 impose de faire aboutir rapidement le cycle de négociations de Doha pour le développement. En effet, des résultats concrets en ce qui concerne l'agriculture, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'aide au commerce permettraient aux pays en développement de mettre à profit les possibilités offertes par le système commercial international. Il faudrait faciliter

l'adhésion des pays en développement à l'OMC et intégrer leurs micro-, petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur mondiales. Il faudrait également renforcer l'aide à la création de capacités et l'assistance technique en faveur des pays les moins avancés qui ont décidé d'adhérer à l'OMC afin de faciliter le processus d'adhésion.

30. La dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi à la fin de 2015, devra examiner non seulement les questions susmentionnées mais aussi des problèmes systémiques déjà anciens tels que l'accès des pays en développement aux marchés, les obstacles au commerce et les subventions faussant les échanges dans les pays développés, l'accès limité au financement du commerce et la baisse des investissements destinés à diversifier la production et à favoriser les exportations. Étant donné que les pays en développement représentent les deux tiers des États membres de l'OMC, il est essentiel d'œuvrer en faveur d'un système commercial multilatéral plus propice au développement, afin que les débouchés commerciaux soient accessibles de façon équitable et que les nouvelles règles commerciales ne compromettent pas les possibilités qu'ont ces pays de financer leur développement.

31. Le Groupe a toujours souligné qu'il était important d'alléger la dette, notamment en l'annulant et en la restructurant, pour parvenir à un développement durable. Les opérations de restructuration de la dette doivent reposer sur une évaluation des capacités réelles de paiement de façon à ne pas compromettre les perspectives nationales de croissance.

32. De nombreux pays, dont des pays en développement, restent vulnérables à une crise de la dette, quand ils ne sont pas déjà en pleine crise. Dans ce contexte, il faut d'urgence remédier aux problèmes de soutenabilité de la dette auxquels se heurtent nombre de pays parmi les moins avancés et de petits États insulaires en développement et veiller à ce que le niveau d'endettement des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés soit soutenable.

33. Le Groupe se félicite du travail réalisé par le Comité spécial des opérations de restructuration de la dette souveraine, qui a débouché sur l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 69/319 relative aux principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine. La communauté internationale doit coopérer de façon constructive et œuvrer de concert avec l'ONU et les institutions financières internationales en vue d'améliorer la supervision, la réglementation et la gouvernance du système financier international et de le rendre plus transparent. Il importe de promouvoir la stabilité internationale et d'examiner les différentes manières de mettre en place un mécanisme de réaménagement de la dette ainsi qu'un mécanisme international de règlement de la dette qui soient efficaces, équitables, durables, indépendants et axés sur le développement.

34. L'évolution récente des cours des produits de base sur les marchés mondiaux révèle une instabilité excessive qui est préjudiciable aux pays en développement. Cette forte instabilité est due notamment à des facteurs traditionnels liés à l'offre et à la demande tels que les conditions météorologiques, les changements démographiques et l'évolution des modes de consommation dans les pays émergents. Nombre de pays en développement ou en transition tributaires des produits de base demeurent extrêmement vulnérables aux fluctuations des cours de ces produits. Dès lors, il faut continuer de s'efforcer d'améliorer la réglementation, l'efficacité, la réactivité, le fonctionnement et la transparence des marchés des produits de base à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

35. Le Groupe craint que les politiques macroéconomiques telles que la dépréciation des devises des grandes économies n'aient contribué à l'instabilité excessive des cours des produits de base. Les faibles taux d'intérêt et les politiques monétaires laxistes des principales banques centrales aggravent également le problème. Aussi les pays doivent-ils se garder d'adopter des politiques faussant les échanges, susceptibles d'encourager les pratiques spéculatives, l'accaparement et les achats effectués sous l'emprise de la panique, qui renforcent l'instabilité sur les marchés des produits de base.

36. Le débat général consacré aux questions de politique macroéconomique donne aux États Membres une occasion unique de militer en faveur d'une véritable refonte de la démarche suivie face aux problèmes de développement mondiaux. Des changements structurels s'imposent de toute urgence afin d'instaurer un climat international propice au développement. Le système commercial multilatéral doit être davantage axé sur le développement et l'architecture financière internationale doit être

consolidée. En outre, les pays en développement doivent être équitablement représentés aux postes de direction et au sein des processus décisionnels et normatifs dans les institutions financières internationales.

37. **M. Ibrahim** (Malaisie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que le volume du commerce mondial ne devrait augmenter que de 3,8 % en 2015, reflétant ainsi l'atonie de l'économie mondiale. Étant donné que les principales économies font face à un risque de « stagnation séculaire » et que le ralentissement économique de la Chine se confirme de plus en plus, la faible demande mondiale continuera de peser sur les perspectives du commerce. Toutefois, les économies des pays de l'ASEAN ont relativement bien résisté dans ce contexte d'incertitude mondiale. Depuis l'adoption du projet de Communauté économique ASEAN en 2007, les efforts déployés pour établir la Communauté ont contribué au renforcement de la confiance dans la région ainsi qu'à sa performance économique.

38. Le produit intérieur brut (PIB) global de la région a franchi la barre des 2 570 milliards de dollars en 2014, le PIB moyen par habitant ayant presque doublé entre 2007 et 2014. Cette forte croissance s'explique en partie par la forte progression des exportations de l'ASEAN, qui ont augmenté de plus de 50 % depuis 2007, atteignant 1 300 milliards de dollars en 2014. Les exportations de l'ASEAN vers la Chine se sont élevées à 150,4 milliards de dollars, soit 11,6 % du total, ce qui fait de la Chine la première destination des exportations de l'ASEAN depuis 2011. Les exportations entre pays de l'ASEAN se sont maintenues à 25,5 % du total, plaçant l'ensemble de l'ASEAN au-dessus des autres partenaires commerciaux considérés individuellement. La croissance de l'ASEAN devrait atteindre 4,6 % en 2015 et 5,1 % en 2016.

39. Selon les statistiques préliminaires de l'ASEAN, les investissements directs étrangers (IDE) dans la région en 2014 auraient atteint un niveau sans précédent (136,2 milliards de dollars), ce qui montre que l'ASEAN a surpassé les autres régions dans ce domaine. L'Union européenne est restée la principale source d'IDE dans la région, sa part représentant 21,5 % du total. Les IDE entre pays de l'ASEAN ont également continué d'augmenter et représentent une part croissante du total des IDE dans la région (17,9 % en 2014, soit 24,4 milliards de dollars). L'intégration économique de l'ASEAN stimule les investissements dans la région.

40. En dépit de la relative bonne tenue de son économie, la région n'est pas à l'abri des effets et des chocs extérieurs imputables à la faiblesse de la croissance dans les pays développés et à l'instabilité accrue des marchés financiers et cambiaires internationaux. L'ASEAN réaffirme sa détermination à poursuivre le processus d'intégration et à s'appuyer sur les atouts et le potentiel de la région pour édifier une communauté économique à croissance forte, durable et résiliente.

41. Les marchés mondiaux des produits de base sont en baisse par rapport aux niveaux record enregistrés en 2011. Sur un grand nombre de ces marchés, y compris ceux de l'ASEAN, la pression baissière générale s'accompagne de fluctuations à court terme dont se ressentent fortement les économies des pays en développement dépendant des produits de base.

42. De plus, la sécheresse qu'a connue l'ASEAN au cours des derniers mois a ralenti la production agricole. La baisse des cours sur les marchés des produits agricoles et alimentaires érode les marges des producteurs. Il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques appropriées pour permettre aux agriculteurs d'accroître leur productivité et de rester compétitifs sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux. Porter remède aux difficultés que connaissent les producteurs des pays en développement doit être considéré comme un moyen de résoudre les problèmes sociaux, en particulier la pauvreté et l'inégalité.

43. L'année 2015 a constitué une étape fondamentale dans le processus d'intégration communautaire de l'ASEAN. En dépit des difficultés, celle-ci demeure fermement résolue à mettre en place la Communauté économique de l'ASEAN d'ici la fin de l'année en cours et est déterminée à poursuivre son intégration dans le cadre du programme de la Communauté pour l'après-2015. Le processus de mise en place de la Communauté est réalisé à 91,5 %. L'ASEAN est déterminée à accélérer la mise en œuvre des mesures en suspens et à poursuivre ses efforts en vue d'achever totalement le processus d'ici la fin de 2016.

44. Après les crises économiques et financières, l'ASEAN a souligné la nécessité de renforcer la surveillance économique multilatérale, notamment

dans les secteurs bancaire et financier internationaux. Dans le contexte actuel, l'ASEAN insiste sur le fait qu'il est important, pour un développement économique durable, de promouvoir des politiques budgétaires saines, et elle continue d'accélérer et d'approfondir les réformes économiques structurelles, de promouvoir la demande et l'emploi intérieurs, de combattre le protectionnisme et d'encourager les échanges et l'investissement. Les ministres de l'économie de l'ASEAN se sont rencontrés en août 2015 afin d'examiner l'avancement du processus d'intégration de tous les membres de l'Association, notamment en ce qui concerne le commerce des biens et des services et les investissements. Ils avaient également convié à leurs consultations annuelles leurs homologues des pays partenaires de l'ASEAN afin de renforcer encore les partenariats et de promouvoir la pleine intégration de l'ASEAN à l'économie mondiale. Les progrès accomplis lors de la rencontre ministérielle du Partenariat économique régional global en août 2015 sont donc encourageants.

45. L'ASEAN est vivement préoccupée par la fragilité de la situation économique et financière mondiale. Le ralentissement mondial actuel est susceptible d'aggraver encore plus la pauvreté et de compromettre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030. L'aide publique au développement (APD) reste la principale source de financement international pour de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La situation économique mondiale actuelle impose plus que jamais aux pays développés de respecter leurs engagements en matière d'APD vis-à-vis des pays en développement et d'alléger véritablement la dette des pays les moins avancés. Certains pays en développement sont de plus en plus vulnérables à de nouveaux problèmes de dette extérieure, ce qui ralentit considérablement l'éradication de la pauvreté. Remédier aux problèmes de dette extérieure des pays en développement constitue donc un volet important de la coopération internationale et du partenariat mondial renforcé pour le développement.

46. L'ONU est particulièrement bien placée pour renforcer la coopération internationale et promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation. L'intégration des pays en développement à l'économie mondiale leur permettrait de tirer pleinement parti de leur potentiel de croissance et de développement. L'ONU doit donc jouer un rôle fondamental pour ce qui est de promouvoir et renforcer la coopération, la cohérence, la coordination et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

47. **M. Rattray** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le commerce contribue à créer les conditions nécessaires à la croissance. Il peut donner aux petits États insulaires en développement des Caraïbes les moyens de surmonter les obstacles dus à la faible taille de leurs marchés intérieurs et la possibilité d'accéder à des marchés extérieurs plus vastes, ainsi qu'aux compétences, aux technologies et aux capitaux, ce qui permettrait de mieux utiliser les ressources productives pour induire la transformation structurelle. Le commerce peut faciliter la réalisation d'objectifs de développement tels que l'éradication de la pauvreté, l'égalité des sexes et la sauvegarde de l'environnement, et favoriser ainsi la croissance économique et la création d'emplois, puis assurer une utilisation optimale des ressources et un meilleur niveau de vie.

48. Cependant, commerce, croissance économique et développement ne vont pas automatiquement de pair. Le commerce international ne constitue plus un puissant moteur de croissance économique, comme cela était le cas au cours des années 1990 et au début des années 2000. Au cours de cette période antérieure à la crise, le commerce a progressé deux fois plus vite que l'ensemble de l'économie. Mais depuis, il n'a fait que croître au même rythme que le PIB, bien loin des chiffres de la période d'« hypermondialisation » qui a précédé. En 2015, le volume du commerce mondial pourrait connaître, pour la quatrième année consécutive, une croissance égale ou inférieure à celle de l'économie mondiale. Bien que 63 pays en développement aient vu leurs exportations augmenter en moyenne de plus de 10 % par an, 4 autres ont connu une baisse, et 68 pays enregistrent des déficits commerciaux persistants. On observe la même disparité entre les niveaux de participation au commerce mondial. Les économies tributaires des produits de base restent particulièrement vulnérables aux modifications soudaines des termes de l'échange. Le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance pour les marchés émergents en raison de la baisse des cours des produits de base et

de la réduction des importations qui découlent du ralentissement de la croissance chinoise et d'une baisse de la demande. Ces résultats commerciaux contrastés rappellent que les inégalités entre les pays et au sein de ceux-ci constituent un problème de développement persistant qui appelle une attention immédiate au niveau politique.

49. La CARICOM n'a eu de cesse d'affirmer qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable faciliterait la réalisation des objectifs de développement durable et, ce faisant, permettrait aux sociétés de sortir de la pauvreté et du besoin. Un volet essentiel du travail de mise en œuvre du nouveau paradigme de développement doit être entièrement consacré aux facteurs de vulnérabilité propres aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux problèmes économiques et sociaux persistants des pays en situation particulière, tels que les pays à revenu intermédiaire. Cela suppose notamment que soient adoptées des méthodes de mesure du développement qui reflètent les réalités des pays. L'achèvement du Cycle de négociations de Doha pour le développement est crucial dans ce contexte, et les partenaires de développement sont instamment priés de venir à la dixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui doit se tenir à Nairobi à la fin de 2015, avec la volonté de mettre un point final aux négociations en les faisant aboutir.

50. Il est nécessaire d'élaborer les politiques économiques mondiales de façon plus cohérente, de rendre la gouvernance du commerce mondial compatible avec les objectifs de développement durable et de redynamiser le système commercial multilatéral en améliorant sa crédibilité et sa pertinence. Pour y parvenir, il faudra mettre en place un environnement commercial juste, équitable et ouvert, assurer la cohérence entre les accords multilatéraux et régionaux et ménager une marge d'action permettant aux pays d'appliquer des politiques économiques, sociales et environnementales proactives. Les dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié doivent être maintenues afin que le commerce puisse contribuer au développement au sens large et à la réduction des inégalités entre les différentes économies et au sein de celles-ci.

51. Il faut tenir compte, lors des discussions à propos du lien entre commerce et développement, des difficultés importantes auxquelles les petits États insulaires en développement des Caraïbes doivent faire face pour financer leur développement, notamment de la question de la viabilité de la dette extérieure. Ces États se heurtent à un manque de ressources pour l'investissement, à des capacités budgétaires limitées, à un accès de plus en plus réduit aux IDE et à l'APD, et, dans certains cas, à des niveaux d'endettement public insoutenables. Le service de la dette accapare une part importante des recettes fiscales, de sorte qu'il est encore plus difficile de financer le développement à long terme et la prestation de services sociaux. Sans aide, les petits États insulaires en développement des Caraïbes ne peuvent pas accroître les investissements nécessaires à la transformation économique, au développement des infrastructures économiques et sociales, ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements. L'aide au commerce est importante pour aider des pays tels que la Jamaïque à réaliser leurs objectifs en matière de commerce et de développement.

52. Fort heureusement, les ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable ne sont pas hors de portée des peuples et des États. C'est également ce qu'affirme le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Il incombe aux pays de créer des conditions qui encouragent le secteur privé à investir et à prêter à long terme. Dans ce but, les politiques nationales doivent favoriser la stabilité macroéconomique et financière et continuer de développer les agences de notation financière, les marchés des capitaux et une politique de concurrence destinée à assurer la contestabilité des marchés.

53. Il importe maintenant de poursuivre l'action engagée, notamment en mettant en place le forum mondial sur les infrastructures et le Mécanisme de facilitation des technologies, en intensifiant la coopération internationale en matière de fiscalité, en renforçant le soutien pour assurer la soutenabilité de la dette et en mettant au point des méthodes qui tiennent compte des réalités diverses et complexes des pays à revenu intermédiaire. Ces nouvelles initiatives doivent être menées en tenant compte de la situation et des besoins particuliers des membres de la CARICOM.

54. **M. Momen** (Bangladesh), s'exprimant au nom des pays les moins avancés, dit qu'en 1971, la part de ceux-ci dans le commerce mondial était d'environ 1 %. Depuis, cette proportion n'a pas évolué, bien que le nombre de pays les moins avancés ait doublé. Dans

tous les programmes d'action en faveur de ces pays ainsi que dans les déclarations adoptées en dehors des Nations Unies, les États se sont toujours engagés à aider les pays les moins avancés à prendre une plus grande part au commerce international; cependant, ces pays restent dangereusement à la traîne.

55. Il est nécessaire que tous les pays développés, ainsi que les pays en développement qui le peuvent, donnent à tous les produits de tous les pays les moins avancés accès à leurs marchés en franchise de droits et hors contingents.

56. Des règles d'origine préférentielles simples et transparentes sont également importantes pour faciliter l'accès des produits des pays les moins avancés aux marchés importateurs. Ainsi que l'a souligné le Programme 2030, la communauté internationale doit travailler de concert afin de multiplier par deux la part des exportations totales des pays les moins avancés d'ici 2020. Elle devrait augmenter la part de l'aide au commerce allouée à ces pays, notamment grâce au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, en la portant à 50 % afin que ceux-ci puissent réellement prendre part au commerce international; ces pays devraient aussi recevoir une assistance technique et une aide au renforcement des capacités dans le domaine du commerce, notamment grâce à un appui destiné à faciliter leurs échanges commerciaux et leur adhésion à l'OMC.

57. L'APD accordée aux pays les moins avancés a diminué au cours des dernières années, les données préliminaires pour 2014 faisant apparaître une chute constante de l'APD bilatérale. Il est urgent que les pays développés remplissent leurs engagements en matière d'APD en faveur des pays les moins avancés. Lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les pays développés ont été encouragés à augmenter leur APD aux pays les moins avancés en la portant à 0,2 % de leur revenu national brut (RNB).

58. Les pays les moins avancés continuent de subir les conséquences de leur fort niveau d'endettement et de l'instabilité des scénarios relatifs à la dette. Dans près de la moitié d'entre eux, la balance des opérations courantes accuse un déficit à deux chiffres, et la situation s'est aggravée par rapport à l'année précédente. Plusieurs d'entre eux sont des pays pauvres très endettés qui ont besoin de l'aide internationale. Il est urgent de traiter le problème de leur dette extérieure pour en garantir la soutenabilité, notamment en annulant leurs dettes bilatérales et multilatérales et en leur octroyant des ressources financières à des conditions de faveur, y compris sous la forme de subventions. Les pays les moins avancés sont victimes des récessions financières des pays développés, bien qu'ils n'en soient en aucune manière responsables. Il importe donc de constituer un fonds de résilience en faveur de ces pays pour les aider à absorber les chocs financiers extérieurs de façon durable. Il serait souhaitable que les pays les moins avancés soient représentés au sein des mécanismes décisionnels des institutions financières internationales, ce qui n'est pas le cas actuellement.

59. Plusieurs de ces pays sont lourdement tributaires de produits de base spécifiques qui constituent leurs principales exportations, et l'instabilité des marchés de ces produits perturbe sérieusement leurs plans de développement. Il faut donc stabiliser le marché international des produits de base, et les pays les moins avancés ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour accéder de façon stable et durable à ce marché. Parallèlement, il leur faut diversifier leurs produits d'exportation ainsi que leurs débouchés.

60. Pour terminer, l'orateur note avec satisfaction que, pour la première fois, la Conférence internationale sur le financement du développement a eu lieu dans un pays de la catégorie des moins avancés. La mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté lors de cette conférence, aidera à éradiquer la pauvreté dans tous les pays les moins avancés.

61. **M. Sareer** (Maldives), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit qu'il est nécessaire d'établir des liens concrets entre les différents programmes d'action en faveur des pays en situation particulière, par exemple entre les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) d'une part et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba d'autre part.

62. L'AOSIS se félicite que le cas particulier des petits États insulaires en développement ait de nouveau été pris en considération. S'il est vrai que tous les pays en développement connaissent des difficultés, les petits États insulaires en développement

font face à des obstacles supplémentaires. Leurs économies sont de taille modeste et reposent souvent sur un seul secteur d'activité, et leur capacité d'exploiter leurs ressources nationales est limitée par leur faible chiffre de population. Qui plus est, leurs habitants sont disséminés au milieu de vastes étendues océaniques, ils sont éloignés des marchés et leurs ressources naturelles sont limitées, de sorte que la fourniture des services essentiels à la population y est beaucoup plus onéreuse. En outre, ils sont fortement exposés aux catastrophes naturelles et les dépenses d'adaptation aux changements climatiques par rapport au produit national y sont parmi les plus élevées au monde.

63. La part de l'APD consacrée aux petits États insulaires en développement a fortement diminué au cours de la décennie précédente. Selon des statistiques récentes de la Banque mondiale, elle n'est que de 5,7 %. En dépit d'efforts considérables, la réalisation des priorités en matière de développement durable, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, a progressé de façon inégale dans ces États, et certains ont régressé sur le plan économique.

64. Les petits États insulaires en développement continuent de subir les effets de méthodes de mesure du développement aberrantes qui ne tiennent pas compte de leurs spécificités. La communauté internationale doit cesser de mesurer le développement partout de la même façon et mettre au point des méthodes qui rendent mieux compte des facteurs de vulnérabilité des pays et leur capacité à résister aux chocs. Bon nombre des petits États insulaires en développement sont des pays à revenu intermédiaire ce qui, paradoxalement, se traduit par le fait qu'ils n'ont pas droit à des financements à des conditions de faveur et que les donateurs ne les considèrent pas comme prioritaires. Le niveau élevé de la dette publique demeure un problème majeur pour beaucoup de ces États, et leurs mauvaises notes financières les empêchent d'emprunter à des taux avantageux. Pour parvenir à un développement durable, il est nécessaire de s'attaquer à ces problèmes.

65. Pour remédier durablement à la pauvreté dans le monde, il faut agir contre les changements climatiques. Le Programme d'action d'Addis-Abeba tient compte du fait que ce combat constitue un fardeau supplémentaire pour les pays en développement ainsi que de la nécessité d'accroître les investissements pour faire face aux effets de ces changements.

66. L'AOSIS juge encourageants les nouveaux engagements importants qui ont été pris en ce qui concerne les océans, la pêche illégale, l'énergie propre, les technologies de l'information et des communications au service du développement et la réduction des risques de catastrophe. Cependant, étant donné l'importance de mécanismes de suivi et de contrôle adéquats, on ne peut que se réjouir de la mise en place d'un mécanisme de suivi et de contrôle distinct dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

67. **M^me^ Kasese-Bota** (Zambie), s'exprimant au nom des pays en développement sans littoral, dit que ces pays doivent faire face à des difficultés telles que l'éloignement de la mer, la pénurie d'infrastructures facilitant les échanges commerciaux et le manque de moyens technologiques appropriés, ce qui accroît le coût des opérations commerciales.

68. Le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/70/277) n'est guère encourageant pour les pays en développement et notamment ceux en situation particulière, car il indique que l'activité économique mondiale, y compris le commerce international, reste atone. Cette situation a des répercussions négatives pour les pays en développement sans littoral, dont la plupart sont tributaires des exportations de produits de base, et le problème de la baisse des cours mondiaux de ces produits ne fait que l'aggraver. Par conséquent, les pays en développement sans littoral demandent la mise en œuvre immédiate et complète du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et exhortent les partenaires de développement à intensifier l'appui qu'ils leur apportent, notamment dans les domaines de l'accès aux marchés, du renforcement des capacités et de l'aide au commerce. L'assistance technique et l'amélioration de la logistique commerciale et transitaire sont capitales pour permettre aux pays en développement sans littoral de participer pleinement au commerce multilatéral et d'en tirer profit.

69. Les pays en développement sans littoral apprécient que le commerce ait été inclus dans l'objectif de développement durable 17 en tant qu'élément clef devant contribuer à renforcer les moyens de réaliser cet objectif.

70. La communauté internationale doit s'engager en faveur de l'adoption, dans le cadre de l'OMC, d'un programme de travail spécial pour les pays en développement sans littoral privilégiant l'accès aux marchés afin que leurs produits et services s'intègrent dans la chaîne de valeur mondiale. Il conviendrait également de prêter une attention particulière à la facilitation et à la diversification du commerce, aux services, à l'aide au commerce, au commerce électronique et à l'adhésion à l'OMC.

71. Les membres de l'OMC doivent ratifier sans attendre l'Accord sur la facilitation des échanges, qui pourrait être très bénéfique aux pays en développement sans littoral.

72. Les pays en développement ont besoin d'aide pour assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à en faciliter le financement, l'allégement et la gestion. Il faut notamment s'attacher à renforcer l'assistance fournie aux pays les moins avancés, aux autres pays exposés aux crises de la dette et à ceux qui traversent des crises. Il est également nécessaire de remédier au fait que les fonds vautours imposent des obstacles supplémentaires aux efforts déployés en faveur du développement et compromettent leur durabilité.

73. Enfin, il convient d'accorder, dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies, toute l'attention voulue aux besoins des pays en développement sans littoral, afin de promouvoir la coordination, la cohésion et la coopération en ce qui concerne la science, la technologie, l'innovation et les domaines connexes.

74. **M. Scherbakov** (Équateur), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que les questions de politique macroéconomique occupent une place centrale dans les travaux de la Deuxième Commission et que l'Assemblée générale devrait jouer un rôle encore plus important dans ce domaine.

75. Les pays en développement aspirent depuis bien longtemps à instaurer au niveau international des conditions équitables qui soient propices à la croissance et à combler l'écart important qui les sépare des pays développés. Nombre de pays du Sud sont parvenus à rattraper légèrement leur retard, mais il reste beaucoup à faire. Il faut poursuivre les réformes structurelles pour consolider l'architecture financière internationale et assurer une représentation juste et équitable des États au sein des institutions financières internationales.

76. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'APD. Il est temps de clore le Cycle de Doha pour le placer au cœur d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et basé sur des règles, prévoyant notamment que toutes les formes de subventions et autres mesures aux effets similaires soient éliminées, qu'un accès aux technologies à des conditions privilégiées et préférentielles soit assuré et qu'il soit mis fin à l'imposition de mesures coercitives unilatérales.

77. L'architecture financière internationale doit être davantage renforcée, de manière à favoriser la stabilité financière et à faire en sorte que les pays en développement reçoivent des flux financiers adéquats de toutes origines, y compris sous la forme d'IDE.

78. Il faut bien mesurer l'importance que revêtent les mesures visant à alléger la dette, y compris en l'annulant et en la restructurant. Afin de ne pas compromettre les perspectives nationales de croissance, les opérations de restructuration de la dette devraient se fonder sur une évaluation des capacités réelles de paiement. La communauté internationale doit collaborer sans attendre avec l'ONU et les institutions financières internationales à la recherche de moyens d'améliorer la transparence, la supervision, la réglementation et la bonne gouvernance du système financier international, dans le but de renforcer la stabilité internationale. Parallèlement, elle doit étudier les différentes formes que pourrait prendre un mécanisme de restructuration de la dette et de règlement international de la dette qui serait efficace, équitable, durable, indépendant et axé sur le développement.

79. La CELAC appuie sans réserve la redynamisation du partenariat mondial pour le développement, à laquelle tous les pays devraient contribuer dans la limite de leurs capacités et de leurs ressources, notamment sous la forme de contributions financières et de transferts de technologie et de connaissances dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Dans ce contexte, il est nécessaire, pour appliquer efficacement les accords pertinents, d'adopter une approche axée sur l'être humain et fondée sur les droits de l'homme.

80. Le nouveau cadre de développement doit également avoir une dimension mondiale, être universellement applicable et être utile à tous les pays pour relever les défis du développement durable, mais aussi tenir compte de la situation, des capacités et du niveau de développement de chaque pays et respecter les politiques et les priorités nationales.

81. Le recours à des démarches fragmentées pour diagnostiquer la pauvreté et la réduire, ainsi que le fait de privilégier certaines dimensions du développement par rapport à d'autres donnent une image déformée de la situation réelle des pays à revenu intermédiaire. La CELAC continue de militer en faveur de la mise en place d'un plan d'action global de coopération avec les pays à revenu intermédiaire.

82. Si l'on ne prend pas d'urgence des mesures macroéconomiques approfondies et globales, il sera impossible de régler les problèmes actuels les plus graves, à savoir la pauvreté, la faim, les inégalités et la marginalisation d'un si grand nombre de personnes dans le monde, y compris dans les pays membres de la CELAC. Les transformations nécessaires ne pourront pas être effectuées si les pays restent isolés ou en petits groupes.

83. **M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), prenant la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, dit que l'on insiste régulièrement sur le fait que les petits États insulaires en développement représentent un cas à part pour ce qui est du développement durable. Cela vaut aussi pour leurs besoins en matière de financement. Leur faible superficie, leur isolement et le caractère limité de leurs ressources sont lourds de conséquences pour le financement de leur développement. Le fait qu'une attention particulière a été accordée à leurs besoins dans plusieurs paragraphes du Programme d'action d'Addis-Abeba constitue un motif de satisfaction, de même que l'appel à appuyer l'application des Orientations de Samoa qui figure dans ce document. Des liens adéquats entre ces deux instruments sont nécessaires, y compris pour leur suivi et leur examen.

84. Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont parmi les plus vulnérables aux changements climatiques qui, dans certains cas, menacent leur existence même. Il est affirmé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba que ces changements mettent en péril aussi bien les progrès déjà accomplis pour instaurer le développement durable que les efforts qui seront déployés dans ce but à l'avenir. À cet égard, il importe que les pays développés parviennent, conformément à l'objectif qui a été fixé, à mobiliser 100 milliards de dollars d'ici à 2020 afin de répondre aux besoins des pays en développement en matière d'adaptation et d'atténuation. Les fonds consacrés à l'action climatique ne doivent pas être comptabilisés en tant qu'APD mais être considérés comme distincts et complémentaires.

85. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont vivement plaidé pour que soit soulignée, dans le Programme d'action, l'importance que revêt pour eux l'accès à des ressources énergétiques peu coûteuses, fiables, modernes et durables. Ils saluent donc les dispositions du Programme visant à promouvoir l'accès à des infrastructures et des services d'approvisionnement durable en énergie renouvelable, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Ils se félicitent également que le Programme affirme l'importance des océans pour le développement durable. Les engagements en matière de protection des océans y sont soulignés, en particulier l'appel en faveur du renforcement des disciplines concernant les subventions au secteur de la pêche.

86. Le Mécanisme de facilitation des technologies est l'une des réalisations les plus importantes du Programme et sa pleine mise en œuvre opérationnelle est attendue avec impatience. Il est essentiel de promouvoir la science, la technologie et l'innovation pour stimuler la croissance économique, faire reculer la pauvreté et lutter contre les changements climatiques.

87. Les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui attendent avec intérêt la poursuite des travaux sur le Programme d'action d'Addis-Abeba dans le cadre du Forum pour le financement du développement du Conseil économique et social, notent aussi avec satisfaction l'appui au renforcement des capacités statistiques nationales et soulignent qu'il importe de continuer à améliorer les mesures d'évaluation qui vont au-delà du revenu par habitant.

88. **M. Babajide** (Observateur de l'Union européenne) dit que le Programme d'action d'Addis-Abeba appelle à mobiliser davantage les ressources nationales pour réaliser les objectifs de développement durable. Il faut pour cela veiller à ce

que les systèmes fiscaux soient équitables et efficaces, prévenir les gaspillages et gérer efficacement les dépenses. L'Union européenne continuera d'aider les pays à lever plus de ressources, notamment dans le cadre de son nouveau programme phare de mobilisation des revenus intérieurs.

89. Le financement public international, y compris l'APD, a encore un rôle important à jouer, en particulier dans les pays qui en ont le plus besoin. Ensemble, les pays de l'Union européenne fournissent plus de la moitié de l'APD mondiale, et ils sont déterminés à atteindre l'objectif consistant à y consacrer 0,7 % de leur RNB et à en réserver entre 0,15 et 0,20 % aux pays les moins avancés.

90. Le secteur privé est un puissant moteur de croissance partagée et de création d'emplois. Il est essentiel de mobiliser son potentiel pour réaliser les objectifs de développement durable. L'Union européenne est à la pointe pour ce qui est de concevoir et d'utiliser des mécanismes de financement innovants, comme le financement mixte. Ainsi, ses dispositifs de financement mixte pourraient aider à mobiliser jusqu'à 100 milliards d'euros d'ici à 2020 pour investir dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement durable.

91. Le commerce international peut être un important moteur de développement durable. L'Union européenne a donné l'exemple en intégrant le développement durable dans ses politiques commerciales, notamment en insérant des dispositions s'y rapportant dans ses accords commerciaux et en faisant des échanges un outil efficace de promotion du développement durable dans le monde entier. L'Europe est le marché le plus ouvert aux exportations des pays en développement.

92. L'Union européenne offre aux pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour tous leurs produits, exception faite des armes et munitions, ce qui représente plus de 35 milliards d'euro par an. En 2013, elle a octroyé 11,7 milliards d'euros au titre de l'aide au commerce, soit plus du tiers de l'aide mondiale totale.

93. La science, la technologie et l'innovation sont d'importants moteurs de croissance intelligente, durable et partagée et des moyens permettant de réaliser les objectifs de développement durable. L'Union européenne contribue aux efforts dans ces domaines, notamment dans le cadre de son programme-cadre pour la recherche et l'innovation, qu'elle a ouvert à la participation de chercheurs de pays en développement. Elle va aussi œuvrer de manière constructive pour que le Mécanisme de facilitation des technologies soit rapidement mis en service.

94. Il faut bien plus que des engagements financiers pour instaurer un développement durable. Cela exige également que la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit règnent, que des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous soient mises en place et que la corruption et les flux financiers illicites soient réprimés. Assurer la cohérence des politiques de développement à tous les niveaux dans tous les pays doit être au cœur du nouveau partenariat mondial.

95. L'Union européenne salue l'engagement collectif pris à Addis-Abeba d'arrêter progressivement de subventionner les combustibles fossiles, d'instaurer la tarification du carbone et de créer des conditions favorables à un développement à faible émission de carbone.

96. Il faut maintenant mettre en place un mécanisme de suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba qui soit cohérent, efficace et sans exclusive, et se pencher sérieusement sur le rôle fondamental des données dans l'exécution des engagements.

97. **M^me^ Schwalger** (Nouvelle-Zélande), prenant la parole au nom de son pays ainsi que du Canada et de l'Australie, dit que la croissance mondiale, actuellement modeste et inégale, voit ses perspectives assombries par divers facteurs de risque dans plusieurs parties du monde, comme le ralentissement des principales économies asiatiques, la lenteur du rééquilibrage des cours des produits de base et l'inversion des flux de capitaux. Les prévisions de croissance à moyen terme sont loin d'être à la hauteur des attentes.

98. Les économies avancées enregistrent de nouveau une croissance modeste, mais elles n'ont pas tout mis en œuvre pour la renforcer et la rendre plus durable. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont bien conscients des incertitudes qui planent sur l'économie mondiale. Les économies émergentes continuent de contribuer considérablement à la croissance mondiale, mais les risques de baisse se sont accrus en raison de la diminution des cours des produits de base et de la transition de l'économie chinoise.

99. Tout excès d'optimisme serait malvenu. Si les pays qui ont adopté des politiques rationnelles résistent mieux de ce fait, il faut néanmoins redoubler d'efforts pour mobiliser et renforcer l'appui nécessaire à la réalisation des nouveaux objectifs. Les pays doivent donc user de moyens d'intervention adéquats et mettre en place les réformes voulues afin d'accélérer la croissance, de renforcer les cadres internationaux et de contrôler les risques. Parallèlement, il faut veiller à ne pas affaiblir les situations financières à moyen terme et à préserver l'environnement pour les générations futures.

100. Il faudra recourir à de nombreuses sources de financement différentes pour réaliser les objectifs de développement durable. En plus de l'aide bilatérale et multilatérale traditionnelle, il sera nécessaire de mobiliser davantage les ressources nationales. Étant donné que le secteur privé jouera également un rôle essentiel en tant que source d'investissements intérieurs et d'IDE, les pays doivent mettre en place des cadres politiques et réglementaires appropriés pour l'encourager à investir. Les paramètres économiques fondamentaux doivent aussi être solides pour que le financement du développement continue d'augmenter.

101. Toutefois, la réalisation des objectifs de développement durable peut encore être compromise par les conséquences d'éventuels chocs inattendus ainsi que par l'aggravation des facteurs de vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement tels que les petits États insulaires. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se félicitent donc que la communauté internationale se soit une nouvelle fois engagée à s'attaquer à ces problèmes et à s'assurer que les dispositifs de financement du développement soient adaptés aux défis auxquels les pays les plus petits et les plus vulnérables doivent faire face.

La séance est levée à 18 h 05.